

Séance du 27 octobre 2011

N°218

Présents : MM. M. HARDY, Bourgmestre-président
R. FRANCOIS, M. ROSSIGNOL, Ph. GOTAL,
R. GRUSELIN, Echevins,
Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS
Ph. PIGNOLET, M. DION, C. PIERSON;
A. LAPAILLE, J. ARNOULD, F. PONCELET,
G. LEFEVRE, Ph. KLELS, A. NOEL, F. ISTACE
S. NAVARRE, M.L. HOLTZHEIMER,
P. DOFFAGNE, Conseillers.
MF. ROBINET, Secrétaire communale

Objet : Approbation définitive du Schéma de structure communal

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Revu sa délibération du 24.02.2011 adoptant provisoirement le schéma de structure communal tel qu'élaboré par la Sprl Impact à Bertrix;

Attendu que cette adoption provisoire a été suivie d'une enquête publique du 18.04 au 18.05.2011 selon les prescrits du C.W.A.T.U.P.E.;

Vu le PV de l'enquête du 18.05.2011, duquel il ressort que 22 courriers de remarques et observations ont été reçus;

Attendu que parallèlement, le projet a été soumis à l'avis du fonctionnaire délégué;

Vu l'avis favorable du 26.05.2011 émis par Monsieur J.L. Aubertin, fonctionnaire délégué;

Attendu que le projet, les réclamations et observations ont été soumis à l'avis de la C.C.A.T.M., laquelle a émis un avis favorable en date du 06.07.2011;

Attendu que le CWEDD a également remis un avis en date du 22.08.2011;

Vu le dossier final en ce compris la déclaration environnementale tel que présenté par MM. D. Pajot et S. Mottiaux, pour l'auteur de projet, en séance de ce jour;

Vu le C.W.A.T.U.P.E.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège communal,

Monsieur Philippe KLELS s'interroge sur l'existence d'éventuels conflits d'intérêts dans le chef de certains conseillers communaux. Il propose donc un ajournement de la décision dans l'attente d'une réponse des autorités de tutelle.

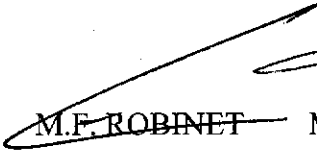
Monsieur Michel HARDY précise qu'il ne s'agit pas d'une modification du plan de secteur.


Après avoir voté par 7 oui ((S. Navarre, J. Arnould, Ph. Klels, Ch. Pierson, P. Doffagne, Fr. Poncelet, M. Dion) et 10 non,
REJETTE l'amendement proposé de reporter le vote de ce point.

Par 8 abstentions (S. Navarre, J. Arnould, Ph. Klels, Ch. Pierson, P. Doffagne, Fr. Poncelet, M. Dion, A. Lapaille) et 9 oui
ADOpte définitivement le **SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL** et la déclaration environnementale tels que présentés ce jour par l'auteur de projet, la Sprl IMPACT.

Par le Conseil,

La Secrétaire,	Le Bourgmestre-Président,
(s) ROBINET.	(s) HARDY
Pour copie certifiée conforme,	
La Secrétaire	Le Bourgmestre,


M.F. ROBINET


M. HARDY